

**SECURITY NEWS N°119 – 26 octobre 2015**  
**L'actualité de la privacy et de la dématérialisation**  
**Préparée par Arnaud Belleil**

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.cecurity.com/fr/newsletter-2015>

---

**SOMMAIRE :**

**L'article - Le cryptage en question : généralisation ou restriction ?**

**Economie des données personnelles**

Quantifier la valeur des données personnelles

La CNIL passe le cap des 50 labels délivrés

Aide publique pour les technologies de protection de la vie privée

**Administration électronique**

Du Dossier Médical Partagé au carnet de santé numérique

Impôts en ligne : de l'incitation à l'obligation

**Juridique**

Projet de loi numérique et règlement européen : quelle articulation ?

Les logiciels permissifs cibles du projet de loi de finance pour 2016

Invalidation du *Safe Harbor*

**Archivage et dématérialisation**

La facture électronique par la piste d'audit

L'intégrité des données plus importante que la confidentialité

Guide de mise œuvre du Relevé d'Identité du Coffre-fort électronique

**Identité Numérique**

Les tweets révèlent le revenu de leurs auteurs

Pourquoi choisir un pseudonyme ?

**A découvrir**

Coffre-fort numérique Cerfrance

Tous notés avec PeepLe

**Evènement**

Retour sur Innov 2015

---

**ANNONCE : *Legal Opinion* pour CeurCrypt, coffre-fort numérique crypté**

CeurCrypt, logiciel de coffre-fort électronique crypté sous le contrôle exclusif de l'utilisateur, a été juridiquement évalué par la société d'avocats Caprioli & Associés. L'évaluation juridique (*Legal Opinion*) du Cabinet Caprioli & Associés concerne la conformité de l'offre CeurCrypt de Cecurity.com avec les exigences de la CNIL pour la délivrance de son label services de coffre-fort numérique et notamment les exigences relatives à la sécurité informatique.

■ ■ ■ En savoir plus :

[http://www.cecurity.com/images/Communique\\_Cecurity\\_LegalOpinion\\_CeurCrypt\\_150930.pdf](http://www.cecurity.com/images/Communique_Cecurity_LegalOpinion_CeurCrypt_150930.pdf)

---

## L'ARTICLE - LE CRYPTAGE EN QUESTION : GENERALISATION OU RESTRICTION ?

Le chiffrement (ou cryptage) entrave l'efficacité des pouvoirs publics dans leur lutte contre les activités illégales dont le terrorisme, s'alarment les uns. Le cryptage est nécessaire pour garantir la liberté d'expression, la protection des données personnelles, le secret des affaires et la souveraineté des états rétorquent les autres. A la faveur de ce débat resurgissent, comme dans les années 90, les concepts de « porte dérobée » (*backdoor*) ou de séquestre obligatoire des clés. Tentative de décryptage de la controverse sur le cryptage.

Lire la suite : <http://www.cecurity.com/fr/avis-d-expert-2015>

## ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

### Quantifier la valeur des données personnelles

Selon la formule abondamment rabâchée, « *les données personnelles sont le pétrole du XXI<sup>ème</sup> siècle.* » Cependant, dès qu'il s'agit de fixer le cours de ce pétrole d'un nouveau type, les difficultés surgissent. Une étudiante et un professeur de l'Essec se sont livrés à cet exercice et les résultats obtenus varient considérablement selon le mode de calcul retenu : compensation versée dans le cadre d'un dommage, valorisation d'une société lors d'une acquisition ou vente de contacts par des *data brokers*. On découvre ainsi que les données personnelles d'un individu peuvent valoir de 100 à 0,0007 dollars.

Source : Silicon – Date : 25 septembre 2015 – Auteurs : Pauline Glikman & Nicolas Glady

■ Lien de l'article : <http://www.silicon.fr/que-valent-vraiment-donnees-personnelles-127361.html>

### La CNIL passe le cap des 50 labels délivrés

Dans un communiqué publié sur son site le 2 octobre 2015, la CNIL annonce qu'elle a délivré, depuis 2011, plus de 50 labels, tous référentiels confondus. La liste des 31 formations et 13 procédures labellisées (soit un total de 44 labels actifs) accessible sur le site de la CNIL permet de supposer que ce chiffre symbolique de 50 labels prend en compte les renouvellements. Il n'y a pas pour le moment de labels CNIL attribués pour les deux référentiels les plus récents : service de coffre-fort numérique et gouvernance Informatique et Libertés.

■ Le communiqué de la CNIL du 2 octobre 2015 :

<http://www.cnil.fr/linstitution/actualite/article/article/la-cnil-a-delivre-plus-de-50-labels/>

### Aide publique pour les technologies de protection de la vie privée

Les pouvoirs publics vont soutenir le développement des technologies de protection des données personnelles via le programme d'investissement d'avenir. Trois domaines sont plus particulièrement concernés : les techniques d'anonymisation des données personnelles, la sécurisation et le fonctionnement loyal des objets connectés et, enfin, les architectures innovantes favorisant la maîtrise par les individus.

Cette initiative représente symboliquement une forme de légitimation des *Privacy enhancing technologies* (PET) en tant que secteur économique porteur. Le montant envisagé pour les aides publiques – 10 millions d'euros – doit tout de même être mis en perspective par rapport à l'enveloppe totale de 47 milliards d'euros allouée au programme d'investissement d'avenir.

Source : Le Monde Informatique – Date : 6 octobre 2015 – Auteur : Dominique Filippone

■ Lien de l'article : <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-l-etat-debloque-10meteuro-pour-creer-des-technologies-protectant-la-vie-privee-62573.html>

## ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

### Du Dossier Médical Partagé au carnet de santé numérique

Oublié le DMP, Dossier Médical Personne ou Partagé, voici désormais venu le temps du « carnet de santé numérique ». Annoncé à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Sécurité Sociale, ce dispositif « évidemment ultra-sécurisé » devrait être déployé dans les deux prochaines années.

C'est encore mieux que le DMP apparu dans une loi de 2004 avec une généralisation à l'ensemble de la population annoncée à l'époque pour 2007. Si l'initiative va dans le bon sens, l'expérience des 10 dernières années invite à la prudence quant au respect des délais. Rendez-vous en 2017 pour un point d'avancement.

Source : Le Parisien – Date : 6 octobre 2015 – Auteur : AFP

■ Lien de l'article : <http://www.leparisien.fr/laparisienne/sante/le-carnet-de-sante-numerique-deploye-d-ici-deux-ans-06-10-2015-5160359.php>

### Impôts en ligne : de l'incitation à l'obligation

Pour aboutir à la généralisation de la télédéclaration de l'impôt sur le revenu, les pouvoirs publics constatent les limites des incitations et optent désormais pour l'obligation. Dans un premier temps elle ne concernerait que les ménages les plus aisés et il resterait possible de signaler que l'on ne dispose pas d'une connexion à Internet. Les réfractaires au numérique risqueraient une amende d'environ 15 euros.

Source : Les Echos – Date : 25 septembre 2015 – Auteurs : Frédéric Schaeffer & Ingrid Feuerstein

■ Lien de l'article : <http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/021356007264-declarer-ses-impots-en-ligne-va-devenir-obligatoire-1159323.php>

## JURIDIQUE

### Projet de loi numérique et règlement européen : quelle articulation ?

Soutien de la CNIL au développement des technologies de la vie privée, droit de portabilité des données, droit à l'oubli pour les mineurs, données personnelles des personnes décédées : le projet de loi pour une république numérique comprend de nombreuses dispositions susceptibles de modifier la loi Informatique et Libertés. Parallèlement, le règlement européen sur les données personnelles pourrait être adopté au début de l'année 2016.

Bruno Rasle, délégué général de l'AFCDP (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel), examine l'articulation entre les deux textes.

Source : Village de la Justice – Date : 29 septembre 2015 – Auteur : Bruno Rasle

■ Lien de l'article : <http://www.village-justice.com/articles/Projet-loi-pour-une-Republique,20509.html>

### Les logiciels permissifs cibles du projet de loi de finance pour 2016

Afin de lutter contre la fraude à la TVA, qui représenterait un montant de 3 milliards d'euros par an, le projet de loi de finance pour 2016 prévoit l'utilisation obligatoire par les commerçants « d'un logiciel de caisse ou système non frauduleux ». Dans le détail il s'agit d' « un logiciel ou un système satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données (...) attestées par un certificat délivré par un organisme accrédité ».

L'obligation n'entrerait en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le premier manquement constaté entrainerait une amende de 5 000 euros.

Source : Les Echos – Date : 1er octobre 2015 – Auteur : Ingrid Feuerstein

■ Lien de l'article : <http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/021364598428-bercy-complete-son-arsenal-de-mesures-afin-de-lutter-contre-le-fleau-de-la-fraude-a-la-tva-1161061.php>

- L'article 38 du projet de loi de finance pour 2016 (pages 114 et 115) : [http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/plf\\_2016.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/plf_2016.pdf)

### **Invalidation du *Safe Harbor***

Dans un arrêt du 6 octobre 2015, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) de Luxembourg a invalidé l'accord dit de *Safe Harbor* passé en 2000 entre les Etats-Unis et la Commission européenne. Le *Safe Harbor* permet à 4 000 entreprises – dont Google et Facebook – de traiter les données personnelles des européens sur le sol américain en contrepartie d'un engagement à respecter les principes du droit communautaire de protection des données personnelles. L'arrêt pourrait avoir pour conséquence de pousser les géants américains du numérique à davantage conserver les données personnelles sur le territoire européen.

Avec cette décision, la CJUE apporte une nouvelle fois la preuve de son rôle majeur en matière de protection des données, un peu plus d'un an après son arrêt *Google Spain* sur le droit au déréférencement.

Sources : Legalis – Date : 6 octobre 2015

- Lien de l'article : [http://www.legalis.net/spip.php?page=breves-article&id\\_article=4740](http://www.legalis.net/spip.php?page=breves-article&id_article=4740)

The New York Times – Date : 6 octobre 2015 – Auteur : Mark Scott

- Lien de l'article (en anglais) : <http://www.nytimes.com/2015/10/07/technology/european-union-us-data-collection.html?>

## **ARCHIVAGE ET DEMATERIALISATION**

### **La facture électronique par la piste d'audit**

Depuis la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012 qui a modifié l'article 289 du Code général des impôts, la signature électronique ou l'EDI ne sont plus les seules voies envisageables pour mettre en œuvre la dématérialisation fiscale des factures. Il est également possible d'avoir recours au mécanisme de la piste d'audit.

Dans ce cas, estime l'avocat Etienne Papin, le système d'information de l'entreprise « *devra mettre en place des techniques permettant d'assurer l'intégrité non seulement de la facture mais de l'ensemble des documents constituant la piste d'audit sur la durée de conservation des factures.* » Avec le mécanisme de la piste d'audit, précise-t-il, c'est non seulement la facture qu'il convient d'archiver pour une durée de six ans « *mais également l'ensemble des documents qui concourent à l'établissement de la piste d'audit.* »

Source : CIO Online – Date : 14 septembre 2015 – Auteur : Etienne Papin

- Lien de l'article : <http://www.feral-avocats.com/fr/publication/la-facture-electronique-par-la-piste-daudit-ou-comment-rendre-de-la-fiabilite-au-document-electronique/>

### **L'intégrité des données plus importante que la confidentialité**

Lors d'une conférence à San Francisco où il faisait la promotion des actions entreprises par son pays en matière d'e-administration, le président de l'Estonie - Toomas Hendrik Ilves – a dévoilé sa vision personnelles à propos des enjeux prioritaires du numérique.

L'intégrité des données est un sujet bien plus important que celui ayant trait à la confidentialité de ces mêmes données, estime-t-il. Il illustre sa position en prenant l'exemple de son groupe sanguin : peu lui importe si l'information selon laquelle il est du groupe AB est rendue publique. En revanche, si cette donnée venait à être modifiée, cela pourrait s'avérer dramatique.

Source : The Register – Date : 24 septembre 2015 – Auteur : Kieren McCarthy

- Lien de l'article (en anglais) : [http://www.theregister.co.uk/2015/09/24/future\\_is\\_data\\_integrity\\_not\\_confidentiality/](http://www.theregister.co.uk/2015/09/24/future_is_data_integrity_not_confidentiality/)

## Guide de mise œuvre du Relevé d'Identité du Coffre-fort électronique

La Fédération des Tiers de Confiance (FNTC) a publié le 6 octobre 2015 son Guide pratique de mise en œuvre du Relevé d'Identité de Coffre-fort électronique (RIC). Présenté comme un référentiel essentiel pour les acteurs de la relation digitale, il entend « offrir aux acteurs de la dématérialisation, et plus particulièrement à ceux qui adressent des documents numériques à leurs clients ou administrés, la possibilité de concrétiser l'utilisation de cette adresse de domicile numérique des particuliers ou des entreprises. »

■ ■ ■ Télécharger le guide : <https://www.fntc.org/fr/publications/func-startdown/483/>

## IDENTITÉ NUMÉRIQUE

### Les tweets révèlent le revenu de leurs auteurs

Selon une étude menée par des chercheurs de l'Université de Pennsylvanie, le contenu des tweets est un indicateur du niveau de revenu de leurs auteurs. L'analyse de 10 millions de tweets produits par plus de 5 000 utilisateurs révèle que les personnes disposant de hauts revenus utilisent Twitter dans une optique professionnelle, pour propager des informations. Pour les personnes à plus faible revenu, Twitter est avant tout un moyen pour communiquer avec des proches.

Source : Quartz – Date : 5 octobre 2015 – Auteur : Aamna Mohdin

■ ■ ■ Lien de l'article (en anglais) : <http://qz.com/517022/your-tweets-can-reveal-how-much-money-you-earn/>

### Pourquoi choisir un pseudonyme ?

Dans l'univers des réseaux, l'usage de pseudonymes est désormais généralisé qu'il s'agisse de protéger sa véritable identité et/ou de jouer avec des identités multiples. Bien avant internet, cette pratique était surtout l'apanage des auteurs. Il est dès lors intéressant de découvrir quelles étaient les motivations des écrivains lorsqu'ils ont opté pour un « faux » nom, parfois devenu plus célèbre que le « véritable » nom : Richard Bachman (Stephen King) a trouvé cette solution pour publier deux livres par an, Robert Galbraith (J.K. Rowling) voulait travailler sans pression et Lewis Carrol (Charles Lutwidge Dogson) souhaitait distinguer ses œuvres de fiction de ses publications mathématiques. Ne voulant pas embarrasser sa famille, Eric Blair est devenu George Orwell alors que François-Marie Arouet a retenu le nom de Voltaire pour ne pas être confondu avec un autre auteur.

Source : Lovereading – Date : 24 mars 2015

■ ■ ■ Lien de l'article (en anglais) : <http://blog.lovereading.co.uk/2015/03/authors-who-have-written-under-a-pseudonym>

## A DECOUVRIR

### Coffre-fort numérique Cerfrance

Cerfrance, premier réseau associatif de conseil et d'expertise comptable en France, présente dans une vidéo postée sur Youtube son service de coffre-fort numérique.

■ ■ ■ Découvrir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=91XO1jXzi9w>

### Tous notés avec PeepLe

Dans un premier temps, PeepLe semblait concourir au titre de l'application la plus détonante (et la plus décriée) du moment. L'idée était de permettre à chacun de noter (de une à cinq étoiles) les connaissances plus ou moins proches dans trois catégories : vie personnelle, professionnelle et amoureuse. Dans un second temps, les initiatrices du projet, face au tollé suscité, ont tenté de

répondre aux critiques en vidant le concept de sa sulfureuse substance. Elles évoquent désormais un dispositif proche des recommandations de LinkedIn. La controverse n'est pas sans rappeler l'affaire Note2Be de 2008 relative au site de notation des professeurs par les élèves.

Sources : Libération – Date : 1er octobre 2015 – Auteur : Guillaume Gendron

■ ■ ■ Lien de l'article : [http://next.liberation.fr/culture-next/2015/10/01/une-appli-pour-noter-ton-prochain-merci-jac-amp-nic\\_1395280](http://next.liberation.fr/culture-next/2015/10/01/une-appli-pour-noter-ton-prochain-merci-jac-amp-nic_1395280)

Le Monde – Date : 6 octobre 2015 – Auteur : Morgane Tual

■ ■ ■ Lien de l'article : [http://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/10/06/la-chute-eclair-de-peeple-un-projet-d-application-pour-noter-tout-le-monde\\_4783752\\_4408996.html](http://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/10/06/la-chute-eclair-de-peeple-un-projet-d-application-pour-noter-tout-le-monde_4783752_4408996.html)

## **EVENEMENT**

### **Retour sur Innov 2015**

Le 1er octobre 2015 s'est déroulé à Niort l'évènement Innov 2015. L'ambition de cette manifestation qui était de « *connecter la recherche aux enjeux numériques de l'assurance* » a rassemblé plus de 200 participants.

L'auteur de ces lignes y est intervenu, en tant que représentant de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC), lors de la table-ronde intitulée « *Innovation et révolution numérique, comment les métiers de l'assurance vont-ils évoluer ?* »

■ ■ ■ Découvrir la vidéo de la table-ronde Innov 2015 sur l'évolution des métiers de l'assurance : <http://innov2015.fr/programme/>

-----  
Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à : <mailto:news@cecurity.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Cecurity.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

-----  
Newsletter Cecurity.com -

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation

Email [news@cecurity.com](mailto:news@cecurity.com)

Web <http://www.cecurity.com> - Tel 01 56 43 37 36